

# NOTICE DE SECURITE

## CONCERNANT LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

*(Articles R 123.22 à 123.35 du Code de la Construction et de l'Habitation)*

Les précisions demandées ci-après sont obligatoires pour les Etablissements Recevant du Public. A cet effet, il est impératif de remplir toutes les rubriques.

*NOTA : Conformément à l'article R. 123.24 du Code de la Construction et de l'Habitation, tout dossier concernant une demande de permis de construire, d'autorisation de travaux ou d'aménagement d'un Etablissement recevant du public, doit comporter une notice de sécurité.*

*Cette notice doit apporter toutes les précisions nécessaires à la bonne compréhension du projet et des plans (de situation, de niveau, de façade et de coupe, la nature de l'établissement, conditions d'exploitation; construction, ...) et mentionner les mesures prises pour satisfaire aux dispositions du Règlement de Sécurité Contre les Risques d'Incendie et de Panique dans les Etablissements Recevant du Public.*

*En conséquence, les rubriques énumérées dans l'imprimé ci-joint devront être complétées au vu des dispositions réglementaires applicables au projet considéré.*

*Tout dossier dont la notice sera insuffisamment complète, en regard au projet présenté, ou comportant des contradictions par rapport aux plans annexés, sera retourné à l'organisme instructeur de la demande selon les formes prévues à l'articles R 123.26 du Code de la Construction et de l'Habitation.*

## OBJET DU DOSSIER

construction neuve     extension     aménagement     demande de travaux

-----

-----

-----

### CHAPITRE 1 - DESIGNATION DES ACTIVITES

- Nature de l'exploitation (désignation précise des activités) : -----

-----

- A titre permanent :  (1)
- Temporairement :
- Exceptionnellement :

(1) - Cocher la case correspondante

### CHAPITRE 2 - CLASSEMENT

#### TYPE

- En fonction de l'activité exercée dans l'établissement, il sera classé en un ou plusieurs types.

- Voir annexe I -

Classement proposé : établissement de type (s) : -----

#### CATEGORIE

### EFFECTIF ET SURFACE ACCESSIBLES AU PUBLIC

- En fonction de l'effectif accueilli, l'établissement est classé en catégorie :

- Voir annexe II -

- Effectif du public :

- ☞ Effectif maximum susceptible d'être admis même temporairement par niveau ou surface accessible au public,
- ☞ En cas d'extension, prendre en compte l'effectif de la partie existante,

- Effectif du personnel

- ☞ Déclaration de l'exploitant

- Remplir le tableau

NIVEAUX	Local	Surface	Effectif Public	Effectif Personnel	TOTAL
Sous-sol 2					
Sous-sol 1					
Rez-de-Chaussée					
1er étage					
2ème étage					
3ème étage					
4ème étage					

**Attention** : Si l'établissement est classé en types : R - S - V - W - X ou PA, fournir une déclaration d'effectif établie par le chef d'établissement ou le maître d'ouvrage.

Classement proposé : établissement de ..... catégorie

### **CHAPITRE 3 - CONCEPTION DE LA DISTRIBUTION INTERIEURE** <sup>(1)</sup>

- cloisonnement traditionnel
- secteurs
- compartiments

### **CHAPITRE 4 - DESSERTE DES BATIMENTS**

- nombre de voie utilisable par les engins de secours ❖---
- nombre de voies engins ❖-----
- nombre de voies échelles ❖-----

- nombre de façades accessibles par les moyens de secours, à tous niveaux recevant du public ❖-----

❖ - Indiquer sur les plans : Largeur et longueur utilisables, nature du sol, emplacement par rapport au bâtiment.

## **CHAPITRE 5 - CONSTRUCTION**

- Nature des matériaux et éléments de construction et comportement au feu (degré de SF, PF, CF, ... )

Suivant le rôle que l'élément peut être amené à jouer au cours d'un incendie, il sera affecté, à l'issue des essais conventionnels, d'un classement correspondant à la satisfaction d'un ou plusieurs des critères (stabilité, étanchéité au gaz chaud inflammable et isolation thermique) répartis en 3 catégories :

- « Stabilité au feu » (SF), si le critère de résistance mécanique est seul requis ;
- « Pare flamme » (PF), si les 2 critères : résistance mécanique, d'une part, et étanchéité aux flammes et au gaz chauds inflammables, d'autre part, sont requis ;
- « Coupe feu » (CF), si les trois critères : résistance mécanique, étanchéité aux flammes et au gaz chauds inflammables et isolation thermique sont requis.

➤ des éléments porteurs et auto-porteurs (SF) : -----  
(nature des éléments)

➤ des planchers (CF) : -----  
(nature des éléments)

- Hauteur du plancher bas du dernier niveau par rapport la voie accessible aux véhicules d'incendie -----

## **CHAPITRE 6 - COUVERTURE - CHARPENTE**

- Constitution de la charpente : -----  
(nature des éléments)

- Constitution de la toiture : -----  
(nature des éléments)

(1) - Cocher la case correspondante.

## **CHAPITRE 7 - FACADES**

- Constitution : -----

- Le projet s'intègre-t-il dans un groupement d'établissements non isolés entre eux (à placer sous direction unique) : **OUI**  **NON**
- Définition des tiers (nature, distance) : .....
- Dispositif de franchissement des parois d'isolement : .....  
(si envisagé)
- Mesures d'isolement prévues : .....

## **CHAPITRE 9 - DEGAGEMENTS**

Tous les détails, relatifs au nombre des sorties, à leur largeur effective, au sens d'ouverture des portes (ouverture dans le sens de la sortie si plus de 50 personnes) ; aux escaliers, à leur largeur, à la largeur des couloirs, devront être précisés sur les plans.

Rappel : 1 unité de passage (1 UP) = 0,90 m  
 2 UP = 1,40 m  
 3 UP = 3 x 0,6 m  
 n UP = n x 0,6 m

- Nombre et qualité des dégagements

- Remplir le tableau

NIVEAUX	Local	Effectif	Nombre de sorties réalisées	Largeur des sorties	Nombre d'escaliers	Largeur des escaliers
Sous-sol 2						
Sous-sol 1						
Rez-de-Chaussée						
1er étage						
2ème étage						
3ème étage						
4ème étage						

- Escaliers encloisonnés :

➤ Nombre d'escaliers encloisonnés : .....

## **CHAPITRE 10 - AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATIONS**

### Gros mobiliers

- Nature et réaction au feu des matériaux utilisés pour les :

➤ éléments de décoration (M2) : .....

- revêtements des parois verticales (M2) : -----
- gros mobiliers (agencement principal) (M3) : -----
- éléments constituant les faux-plafonds (M1) : -----
- parties translucides et transparentes incorporées dans les plafonds (M3, M4) :  
-----
- revêtement de sol : -----

( Entre parenthèses, il est indiqué le niveau minimum de réaction au feu que le matériau utilisé doit avoir)

- M0 : matériaux incombustibles dont le pouvoir calorifique supérieur (PCS \*) est inférieure à 2,5 mj/Kg
  - M1 : autres matériaux incombustibles
  - M2 : matériaux inflammables dont la combustion cesse dès que la suppression de la source de chaleur
  - M3 : matériaux inflammables dont la combustion se poursuit après la suppression de la source de chaleur puis cesse
  - M4 : matériaux inflammables dont la combustion se poursuit jusqu'à la destruction totale.
  - Non classé : matériaux dont la combustion est extrêmement vive
- \* PCS : quantité de chaleur dégagée par la combustion totale du matériau.

## **CHAPITRE 11 - CHAUFFAGE**

- Mode de chauffage : -----
- Puissance utile de l'installation (en kW) : -----
- Source d'énergie utilisée (gaz, fuel, propane) : -----
- Emplacement des organes de coupure : -----
- Local de stockage combustible (situation à préciser sur les plans)
  - Nature (si différente de la source d'énergie utilisée) : -----  
-----
  - Capacité : -----
  - Cuvette de rétention (capacité) : -----
  - Résistance au feu des parois et portes (coupe-feu ° 2 h 00, 1 h 00, 0 h 30) : -----
- Appareils de chauffage indépendants (si prévus, préciser leur situation sur les plans)
  - type d'appareil (électrique, gazeux, panneaux radiants, etc. ... ) -----  
-----
  - Puissance de chaque appareil (en kW) : -----

- Gaz utilisés :

Méthane

Butane

Propane

Autres

- Emplacement prévu pour le stockage (cotation sur les plans)

➤ capacités (en kg) : -----

- Barrages généraux, particuliers (à préciser sur les plans) :

-----  
-----  
-----

- Tracés de passage des canalisations (à préciser sur les plans) :

[extérieur, intérieur, locaux traversés...] : -----

-----  
-----

**CHAPITRE 13 - ELECTRIQUE**

- Tableaux électriques (emplacement et puissance en KW) :

-----

- Locaux de service électrique :

➤ types d'installations abritées (TGBT, armoire ...) :-----

➤ puissances installées (en kW) :-----

➤ résistance au feu des parois et portes (coupe-feu ° 2 h 00, 1 h 00, 0 h 30) :-----

**CHAPITRE 14 - ECLAIRAGE DE SECURITE**

- Eclairage d'évacuation

Eclairage d'ambiance ou d'anti panique

- (1) Eclairage d'évacuation  
de type :

A

B

C

- Emplacement de la source centrale s'il y a lieu :

- Eclairage d'ambiance (5 lumens/m<sup>2</sup>)

obligatoire si effectif égal à 100 p. en étage ou rez-de-chaussée

50 p. en sous-sol

➤ Préciser les locaux concernés :

-----  
-----

## **CHAPITRE 15 - DESENFUMAGE**

Matériel spécifique utilisé pour la sécurité incendie, afin d'extraire des locaux incendiés une partie des fumées et gaz de combustion

- Mode et dimensionnement du désenfumage :

➤ naturel : -----

➤ mécanique : -----

- Emplacement :

➤ locaux recevant du public : -----  
-----

➤ dégagements : -----

➤ autres locaux : -----  
-----

Indiquer sur les plans l'emplacement :

- ☞ des bouches de soufflage,
- ☞ des reprises d'air,
- ☞ des clapets coupe-feu,
- ☞ des moteurs, arrêts d'urgence,
- ☞ emplacement des commandes.

(1) - Cocher la case correspondante

## **CHAPITRE 16 - RISQUES PARTICULIERS**



- Citer les locaux présentant des risques particuliers d'incendie (cuisine, réserves, dépôts, ateliers, lingerie, etc. ... )

-----  
-----  
-----  
-----  
-----

## **CHAPITRE 17 - APPAREILS DE CUISSON DESTINES A LA RESTAURATION**

- Source d'énergie : -----  
-----

- Puissance nominale des appareils (en KW) : -----

- Organes de coupure : -----

- Cuisine ouverte (ou non) sur un local recevant du public : -----  
-----

## **CHAPITRE 18 - MOYENS DE SECOURS**

- Extincteurs

➤ nombre par niveau : -----

➤ capacité : -----

➤ agent extincteur : -----

- Robinets d'incendie armés (implantation à préciser sur plans)

➤ nombre : -----

- Bac à sable avec pelle (chaufferie fuel, parc de stationnement)

➤ nombre : -----

➤ volume : -----

- Système de Sécurité Incendie (SSI) - (1)

Le système de sécurité incendie d'un établissement est constitué de l'ensemble des matériels servant à collecter toutes les informations ou ordres liés à la seule sécurité incendie, à les traiter et à effectuer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité de l'établissement.

catégorie : A  B  C  D  E

- Equipement d'alarme - (1)

type : 1  2a  2b  3  4

**Mode Alarme**

(évacuation du public)

Restreinte  Générale  Sélective

(alarme générale : signal sonore ayant pour but de prévenir les occupants d'avoir à évacuer les lieux. L'alarme générale peut être immédiate ou temporaire selon le cas)

- Détection automatique :

- est-elle prévue : -----
- type : -----
- locaux concernés : -----
- 
- 

- Moyens d'alerte prévus (Alerte des secours, téléphone, ligne directe) :

-----

- Extérieurs :

- poteaux d'incendie existants prévus (NFS 61213) - [Indiquer leur emplacement sur le plan de masse ou de situation]
- nombre : -----
- Diamètre de la conduite (mm) - débit (m3/h) pression dynamique (bar) : -----
- 
- Point d'eau ou réserve normalisé : -----

(1) - Cocher la case correspondante

- Types de contrôle (Missions, Solidité L - Sécurité des personnes S)

-----  
-----

- A quel moment ? (étude, construction, réception travaux)

-----

Nom et adresse de l'organisme

-----  
-----  
-----

Je soussigné(e) (Nom, Prénom, fonction en qualité) -----

-----certifie exact les renseignements contenus dans ce document.

A ....., le .....

**FICHES A CONSERVER**

